



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
26 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Sierra Leone (2008-2010)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-6	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7-11	3
III. Projet de programme	12-18	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	19-22	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Sierra Leone (2008-2010)		7



Introduction

1. Le présent projet de descriptif de programme de pays a été élaboré à l'issue de consultations approfondies entre les bureaux des organismes des Nations Unies en Sierra Leone, le Gouvernement et ses partenaires du développement, en tenant compte des priorités définies d'un commun accord dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en Sierra Leone pour 2008-2010. Il a également été établi sur la base des textes nationaux relatifs au développement, de la stratégie de consolidation de la paix, Vision 2025, du programme de réduction de la pauvreté et du rapport de la Commission vérité et réconciliation pour 2005.

I. Analyse de la situation

2. Bien que riche en ressources, la Sierra Leone est l'un des pays les plus pauvres du monde. Avant et pendant le conflit récent, il y régnait une pauvreté généralisée et le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance moyenne négative (-7,1 %) entre 1990 et 1999. Depuis la fin du conflit armé en 2002, le pays a bien progressé sur la voie du redressement et de la consolidation de la paix. Des élections ont eu lieu, les structures de gouvernance ont été rétablies et un processus de réconciliation a été engagé dans le cadre des travaux de la Commission vérité et réconciliation. Le pays connaît une croissance économique vigoureuse depuis la fin du conflit : le taux de croissance moyen a atteint environ 6 % en 2007 et les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière, du bâtiment et des services se redressent. Le taux d'inflation moyen devrait s'établir à 6,6 % en 2007 et 2008. Les réformes de grande envergure mises en œuvre ont permis de réduire le déficit de la balance des paiements courants et les emprunts locaux et contribué à stabiliser le taux de change et les prix.

3. Malgré les progrès accomplis, les causes profondes du conflit demeurent : mauvaise gouvernance, corruption, non-respect des droits fondamentaux de l'homme, discrimination à l'égard des femmes et exclusion politique et économique. Démarré alors que la croissance était négative (-8,1 %), le redressement n'a guère contribué à faire reculer la pauvreté omniprésente. Quelque 70 % des 5,7 millions d'habitants vivent en dessous du seuil national de pauvreté, notamment dans les zones rurales. Le chômage et le sous-emploi restent élevés chez les jeunes (70 %). La croissance de la production agricole est freinée par le manque d'accès aux marchés, une infrastructure nationale inadéquate et un secteur privé peu développé. Le pays est fortement tributaire de l'aide publique au développement (APD), 67 % des programmes d'investissement public étant financés par des ressources extérieures. Le revenu national représente actuellement 12,4 % du PIB.

4. Le Rapport mondial du PNUD sur le développement humain pour 2006 indique que les indicateurs du développement humain (IDH) n'ont cessé de reculer depuis 1993, la Sierra Leone se classant au cent-soixante-seizième rang sur 177 pays. Ces IDH et les indicateurs sociaux figurent parmi les plus mauvais du monde, qu'il s'agisse du taux d'alphabétisation des adultes (35,1 %), du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (43 %), de l'espérance de vie (41 ans), du taux de mortalité maternelle (2 000 pour 100 000) ou du taux de mortalité infantile (165 pour 1 000). Trente-neuf pour cent et 57 % de la population respectivement ont accès à des systèmes améliorés d'assainissement et d'alimentation en eau, et 50 % des habitants souffrent de malnutrition. Selon

l'enquête nationale réalisée en 2005, le taux de séroprévalence du VIH est de 1,53 % pour l'ensemble du pays, mais il atteint 10 % parmi le personnel militaire et dans l'industrie du sexe. Les facteurs démographiques, la pauvreté généralisée et la situation d'après conflit posent des risques de propagation rapide du virus. L'érosion, le déboisement, les inondations et la dégradation de l'environnement sont également des obstacles au développement durable. En dépit des lacunes des politiques et stratégies sectorielles auxquelles s'ajoute le manque de capacités pour réduire les risques de crise et de catastrophe et pour faire face aux situations d'urgence de manière coordonnée, les résultats préliminaires des évaluations en cours sur les besoins et les capacités du pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indiquent que le pays pourrait bien atteindre certains de ces objectifs. Le Gouvernement s'est récemment engagé à allouer les économies réalisées dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale aux secteurs qui favorisent la croissance économique, font reculer la pauvreté et aident à atteindre les OMD.

5. L'administration de la justice, notamment en faveur des pauvres et des groupes vulnérables, demeure un domaine qui souffre de lacunes et manque de ressources. L'inégalité entre les sexes et la violence à l'encontre des femmes sont répandues à tous les niveaux de la société. Le pays applique un double système d'administration de la justice dans lequel 80 % de la population relèvent du droit coutumier, qui est défavorable aux femmes notamment en ce qui concerne la propriété de ressources productives, l'héritage et le mariage. La représentation des femmes au sein des organes de décision ne dépasse pas 13 %. La pénurie de personnel ainsi que le manque de connaissances, de compétences et de motivation sont des problèmes courants dans les institutions publiques, la société civile et le secteur privé, ce qui freine les efforts de développement national et de reconstruction postconflit en Sierra Leone. La participation au dialogue sur le développement doit être renforcée, en particulier pour la société civile et les associations de femmes et de jeunes, tout comme doivent l'être les capacités des institutions nationales, telles que le Parlement et la nouvelle Commission des droits de l'homme, afin de leur permettre d'assumer leurs responsabilités pour ce qui est notamment du contrôle de l'administration publique et de la défense des droits de l'homme.

6. Les priorités essentielles de la Sierra Leone restent de poursuivre le redressement, d'assurer une gouvernance démocratique, la paix, la justice et la sécurité, de protéger les droits fondamentaux des groupes vulnérables, de créer des emplois, notamment en faveur des jeunes, d'accroître les capacités de gestion du développement et de lutte contre la pauvreté monétaire, d'élargir la participation politique, en particulier parmi les groupes marginalisés comme les femmes et les jeunes, d'accélérer le progrès social et de réduire la dépendance à l'égard de l'APD. Ces priorités fondamentales sont évoquées dans les conclusions de la réunion du Groupe consultatif tenue en décembre 2006, dans la stratégie de consolidation de la paix arrêtée d'un commun accord avec la Commission de consolidation de la paix, ainsi que dans d'autres textes concernant la planification du développement économique.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le programme de pays pour 2004-2007, qui constituait le premier programme de coopération postconflit avec le Gouvernement, a été élaboré dans des conditions

particulières pour remédier aux causes et aux effets du conflit et promouvoir la consolidation de la paix dans une optique intégrée. Il mettait l'accent sur trois domaines prioritaires : a) redressement national et consolidation de la paix; b) réduction de la pauvreté et développement humain; et c) gouvernance et développement démocratique.

8. De façon générale, les résultats obtenus ont été satisfaisants, des progrès remarquables étant enregistrés sur les plans du redressement et de la consolidation de la paix. L'aide à la remise en état des infrastructures communautaires et des structures administratives à tous les niveaux a contribué pour beaucoup à la mise en œuvre de la loi de 2004 sur les collectivités locales. L'appui aux initiatives de lutte contre la pauvreté a permis d'améliorer les sources de revenu potentielles des pauvres. L'appui direct à la formulation et à l'adoption d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ont aidé à jeter les bases d'un développement économique et social à plus long terme. Grâce à l'appui apporté par le PNUD à la réforme de la fonction publique, le Gouvernement a pu renforcer les échelons supérieurs de ce secteur. Les capacités des organes chargés de la sécurité nationale, du Parlement et des autres institutions ont été sensiblement améliorées sur le plan du strict respect de la Constitution, de la responsabilité et du contrôle.

9. Les interventions du PNUD ont été adaptées aux priorités et aux besoins nationaux, mais une analyse des enseignements tirés de l'expérience a mis en évidence les problèmes suivants : a) les interventions ont porté sur de nombreux secteurs, ce qui en a réduit l'impact; b) l'insuffisance des capacités institutionnelles et de compétences a nécessité d'utiliser la modalité d'exécution directe réduisant au minimum l'appropriation nationale des programmes; et c) le manque de statistiques a limité l'efficacité de l'évaluation et du suivi des progrès réalisés par rapport aux résultats visés.

10. D'après les enseignements tirés, le PNUD a joué un rôle efficace de coordination au sein du système des Nations Unies et avec la communauté des donateurs. Il a organisé des réunions consultatives des partenaires du développement, coprésidé la réunion du Groupe consultatif avec le Gouvernement et la Banque mondiale, géré le tronc commun des donateurs pour les élections et participé à plusieurs groupes de travail thématiques des Nations Unies. Le PNUD a géré des programmes communs avec la Communauté européenne, le Ministère britannique du développement international et la Banque mondiale, et collecté des fonds de donateurs bilatéraux comme l'Irlande et les pays scandinaves. Il a mené à bien des activités de programmation commune avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les Volontaires des Nations Unies (VNU), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

11. Pour élaborer le nouveau programme, le PNUD a tenu compte des enseignements tirés de l'expérience passée. Les domaines d'intervention du programme de pays en cours seront resserrés et les activités correspondantes s'appuieront sur les partenariats existants tout en en créant de nouveaux pour renforcer l'impact des interventions catalytiques et la mobilisation des ressources. L'expérience acquise dans le cadre des initiatives pilotes de programmation

commune sera mise à profit pour resserrer la coopération afin d'appliquer le principe « unis dans l'action » prévu dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Les capacités nationales seront renforcées pour améliorer la gestion des statistiques et de l'information, ainsi que la responsabilité mutuelle du Gouvernement et du PNUD concernant les résultats. Le Gouvernement et le PNUD s'emploieront également à améliorer les compétences en matière de gestion de programme nécessaires pour utiliser efficacement la modalité d'exécution nationale et renforcer l'appropriation et la maîtrise nationales.

III. Projet de programme

12. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2008-2010) met en relief cinq domaines d'action prioritaires interdépendants, dans une optique générale de consolidation de la paix et de passage au stade du développement à long terme. Le PNUD soutiendra le développement humain durable et l'application des principes relatifs aux droits humains pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le descriptif de programme de pays prévoit trois domaines d'activité : a) gouvernance, développement démocratique et consolidation de la paix; b) réduction de la pauvreté et développement humain; et c) lutte contre le VIH/sida. La prise en compte de la problématique hommes-femmes et le renforcement des capacités seront des thèmes transversaux. L'objectif d'ensemble est de favoriser une approche intégrée pour aider le Gouvernement et le peuple sierra-léonais à s'attaquer aux causes et aux conséquences du conflit, tout en continuant à progresser sur la voie de la croissance et du développement.

13. S'agissant de la gouvernance démocratique, le Gouvernement a conclu un accord avec ses partenaires du programme d'appui budgétaire multidonateurs en vue de poursuivre la réforme des institutions et de mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté. Le Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité porte sur des domaines stratégiques tels que la lutte contre la corruption, les comptes publics et les audits, la réforme de la passation des marchés et de la fonction publique, les droits de l'homme, les élections, le blanchiment d'argent et les acteurs non étatiques. Le PNUD axera ses interventions sur les domaines prioritaires suivants : passation des marchés, droits de l'homme, fonction publique et mécanismes de contrôle parlementaire.

14. Le programme visera à renforcer la sécurité et la stabilité pour jeter les bases d'un développement démocratique et d'une croissance durables. Il devra donc contribuer à promouvoir la réconciliation nationale et la confiance grâce au dialogue, à la communication et au changement des comportements. Le programme comportera les volets suivants : gestion des catastrophes et des risques; emploi des jeunes et création d'emplois; limitation des armements au niveau local et sécurité des personnes; et promotion de l'accès à la justice. La coopération avec les membres de l'Union du fleuve Mano et la Côte d'Ivoire sera encouragée, dans le droit fil des initiatives et programmes en cours visés dans la stratégie de consolidation de la paix, des plans prioritaires du Fonds pour la consolidation de la paix et des engagements pris avec la Commission de consolidation de la paix, en tenant compte des résolutions 1620 (2005) et 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les programmes seront appuyés et mis en œuvre en étroite collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

15. Afin de contribuer au maintien de la stabilité politique, le PNUD apportera un soutien à l'organisation et à la tenue des élections en 2007 et 2008, étape essentielle pour consolider les acquis du passé. Les capacités demeurent insuffisantes dans la fonction publique, ce qui constitue un obstacle à la conception, à la mise en œuvre et au contrôle de la transparence du programme. Compte tenu de ces risques, le PNUD aidera le Gouvernement à identifier et éliminer ces contraintes en renforçant les politiques et les capacités institutionnelles. Il collaborera également avec le Gouvernement et les donateurs pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que l'effondrement du système judiciaire, la pauvreté, l'aliénation de certains groupes et la mauvaise gouvernance.

16. Si la réduction de la pauvreté passe par l'accroissement des revenus, les efforts déployés dans ce domaine comprendront également la mise en place de mécanismes permettant de faire face aux risques et de réduire la vulnérabilité. L'appui du PNUD consolidera les acquis du dernier programme de pays et contribuera à l'élaboration des politiques d'orientation générale, tout en menant des activités en aval, visant à accroître les sources de revenu des populations pauvres et à intervenir tant sur le marché que dans le secteur public pour éliminer les obstacles à l'emploi des jeunes et à l'émancipation économique des femmes. Le PNUD s'attaquera aux graves problèmes de politique générale recensés par les parties prenantes en aidant à combler les lacunes dans ce domaine et à améliorer les systèmes de collecte de données, de façon à pouvoir mieux suivre les progrès accomplis, notamment au niveau local, et à améliorer l'efficacité globale de l'aide. Il s'emploiera également à renforcer les capacités nationales de planification axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

17. L'environnement durable est un thème transsectoriel prioritaire du PNUAD qui sera abordé en renforçant les capacités nationales sur plusieurs fronts : intervention en cas de catastrophe et réduction des risques, gestion des déchets, lutte contre le déboisement, les inondations et l'érosion, et changements climatiques. En collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Habitat, le PNUD appuiera les plans d'action, examinera les questions touchant la biodiversité, la gestion des terres, les sources d'énergie renouvelables et la conservation des ressources, et s'attaquera à la problématique logement-pauvreté.

18. Le PNUD contribuera dans le cadre de la stratégie nationale aux efforts déployés pour gérer les mesures de lutte contre le VIH/sida en appliquant les « Trois principes » définis par l'Équipe spéciale mondiale. En ce qui concerne la problématique VIH/sida-pauvreté, des campagnes de sensibilisation, de mobilisation, d'information, d'éducation et de communication seront organisées en vue d'enrayer la progression de la pandémie.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. La gestion du programme sera guidée par le souci de renforcer l'appropriation et la maîtrise nationales. Les modalités d'exécution (directe ou nationale) seront sélectionnées à partir des évaluations communes des capacités des partenaires opérationnels par le Gouvernement et le PNUD. Un effort déterminé sera fait pour associer les partenaires de la société civile et du secteur privé à la formulation et à l'exécution du programme.

20. Les dispositifs de gestion, de suivi et d'évaluation reposeront sur les besoins du pays, le cadre et les processus nationaux de développement, les principes de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'action des donateurs et l'efficacité de l'aide, et les pratiques optimales à l'échelle mondiale. Toutes les démarches, y compris la mise en œuvre des mécanismes harmonisés de transfert de fonds, viseront à assurer la responsabilité mutuelle de l'utilisation des ressources et des résultats. À cette fin, le Ministère du développement et de la planification économique présidera le groupe chargé de fournir des conseils de politique générale et des orientations stratégiques pour la gestion du programme.

21. La mise en œuvre du programme reposera sur les principes de la gestion axée sur les résultats et les directives y afférentes. Le suivi et l'évaluation mettront l'accent sur la contribution générale aux résultats dans le domaine du développement et sur l'efficacité avec laquelle la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et le PNUAD sont mis en œuvre. Le bureau de pays s'emploiera à faciliter la coopération Sud-Sud et utilisera des modalités financièrement avantageuses telles que les Volontaires des Nations Unies, les expatriés et les ressources d'autres bureaux de pays et centres de services.

22. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour mobiliser des ressources en faveur des initiatives convenues d'un commun accord. Les ressources de base du PNUD serviront de catalyseur pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des institutions financières internationales et des donateurs régionaux et bilatéraux. Compte tenu des problèmes de capacité d'absorption de certains partenaires du développement et de leur faible taux d'exécution, le PNUD et le Gouvernement appuieront l'exécution du programme dans les domaines où le PNUD jouit d'un avantage comparatif évident. Comme le prévoit la Déclaration de Paris, l'harmonisation des systèmes de planification et de l'assistance fournie avec les autres partenaires du développement sera également renforcée.

Résultat 1 visé par le PNUAD : Promouvoir la gouvernance et le respect des droits de l'homme à tous les niveaux et mettre en place des mécanismes de mise en œuvre à l'horizon 2010

Priorité ou objectif du pays : Promouvoir la bonne gouvernance, la sécurité et la consolidation de la paix

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)
Gouvernance démocratique, développement et consolidation de la paix Objectif 1 du Plan de financement pluriannuel (PFP) : Promouvoir la gouvernance démocratique et renforcer les capacités institutionnelles en ce qui concerne la prestation des services et la réalisation des OMD	Résultat 1.1 : Renforcement de la gouvernance démocratique et amélioration des processus politiques Indicateurs : Consultations électorales transparentes et crédibles Point de référence : Élections en 2007 Cible : Consultations électorales jugées transparentes, crédibles et acceptables par la communauté internationale Résultat 1.2 : Mise en œuvre effective de la politique de décentralisation et de la loi de 2004 sur les collectivités locales. Amélioration des services fournis par les institutions locales avec la participation accrue des femmes, des organisations de la société civile et des jeunes Indicateurs : Nombre de collectivités locales assurant des services décentralisés et qualité des services fournis	Produits : - Renforcement des capacités de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques d'organiser des élections et de créer une culture politique de tolérance à tous les niveaux - Renforcement des capacités de la société civile en matière de mobilisation, de médiation en cas de conflit, de surveillance des élections et de présentation des résultats électoraux - Amélioration des capacités des collectivités locales en matière de planification, de gestion financière et de mobilisation des ressources publiques locales - Amélioration des services fournis et participation accrue des parties intéressées à la planification, au suivi et à l'évaluation des activités de développement - Adoption et application à plus grande échelle des technologies de l'information et des communications au service du développement - Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre	Indicateurs de l'exécution des produits : Indépendance de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques, efficacité pratique et viabilité des systèmes et processus Niveau de référence : Élections en 2007 Niveau cible : La Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques et les tribunaux électoraux sont indépendants et supervisent efficacement les élections locales en 2008 Indicateurs : Nombre de collectivités locales ayant des plans de gestion axés sur les résultats et sur les OMD. Participation accrue des parties intéressées et des conseils locaux à la planification et au dialogue Niveau de référence : Nombre de conseils locaux dotés de capacités de concertation, de planification et d'exécution axées sur les résultats (2007) Niveaux cibles : Nombre de femmes, de jeunes et de membres de la collectivité représentés au sein des organes de décision au niveau des	Parlement, Commission électorale nationale, Commission d'enregistrement des partis politiques, ministère public, cabinet du Président de la Cour suprême, Ministère de la justice, Ministère de la condition féminine, Ministère de la jeunesse, Ministère des collectivités locales, Ministère du développement et de la planification économique, organisations de la société civile Financement : Ministère britannique du développement international (DFID), Communauté européenne, Irlande, Japon, Danemark Financement : FENU, UNICEF, PNUE, Organisation internationale du travail (OIT), Union européenne, DFID, Banque mondiale, Irish Aid, UNIFEM, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM)	Ressources ordinaires : 3,5 millions Autres ressources : 10,5 millions CE : 6 millions DFID : 2 millions Irish Aid : 2 millions Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique : 0,5 million

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
	Point de référence : 10 % (données 2006) Niveau cible : Au moins 80 % des conseils locaux fournissent des services décentralisés à l'horizon 2010 Résultat 1.3 : Plus grande parité des sexes et participation accrue des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux Indicateurs : Les femmes représentent 30 % des législateurs et occupent des postes de direction à tous les niveaux Niveau de référence : 13 % de femmes aux postes de décision Niveau cible : Accroissement de 30 % d'ici à 2010	d'une politique de promotion de la parité des sexes - Intégration des stratégies de promotion de la parité des sexes dans les politiques et stratégies de développement - Élaboration de programmes d'autonomisation pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et dans les autres secteurs de développement - Renforcement des capacités de direction des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux	districts et des conseils locaux. 80 % des conseils locaux ont des plans et des budgets axés sur les résultats. 10 % des fonctionnaires bénéficient chaque année d'une formation Indicateurs : Nombre de femmes occupant des postes de direction au gouvernement et dans la société civile, participation des femmes à la planification et au suivi du développement, prise en compte des questions de parité des sexes dans la stratégie de réduction de la pauvreté et les autres cadres nationaux Niveau de référence : Données 2006 Niveaux cibles : Nombre de femmes occupant des postes de direction, mécanismes de prise en compte des questions de parité des sexes dans les cadres de suivi et d'évaluation, intégration des questions de parité des sexes dans les plans et stratégies de développement; promulgation d'une loi sur la violence à l'encontre des femmes, mise en œuvre des recommandations relatives à la parité des sexes		
Objectif 5 du PFP : Promouvoir le redressement, la sécurité collective et humaine, la	Résultat 1.4 : Amélioration de la situation concernant le relèvement, la sécurité collective et celle des individus, le respect des droits de l'homme et la	Produits : Renforcement des capacités nationales de protection des droits de l'homme et de prévention et de gestion des conflits Intégration de stratégies de	Indicateurs de l'exécution des produits : Renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile de promouvoir le respect des droits de l'homme; formation des	Commission nationale pour l'environnement et la foresterie, Ministère des terres, Police de la Sierra Leone, Bureau de la sécurité nationale, Commission nationale des droits de	Ressources ordinaires : 1,047 000 Autres ressources : 3 millions

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
consolidation de la paix et le respect des droits de l'homme	consolidation de la paix Indicateurs : Commission nationale des droits de l'homme en place et opérationnelle, sensibilisation aux droits de l'homme, réduction de l'utilisation d'armes et meilleur accès à la justice Niveau de référence : Données 2006 Niveau cible : Commission des droits de l'homme efficace et recours effectifs en cas de violation de ces droits, communautés déclarées exemptes d'armes, tribunaux locaux dotés en personnel et justice dispensée dans les meilleurs délais	réduction des risques dans la planification du développement • Renforcement des capacités pour améliorer l'accès à la justice au niveau local, notamment par le règlement extrajudiciaire des litiges • Renforcement des capacités du Bureau de la sécurité nationale, de la police et des collectivités en vue de réduire le nombre d'armes légères et de petit calibre et accroître la sécurité collective et celle des individus • Renforcement des systèmes nationaux de création d'emplois durables	organisations de la société civile, rapports des organes créés en vertu d'instruments internationaux, adhésion aux accords relatifs aux droits de l'homme, nombre de personnes ayant accès aux tribunaux locaux et nombre d'armes légères et de petit calibre récupérées et détruites Niveau de base : Violations généralisées des droits de l'homme, Commission nationale des droits de l'homme nouvelle et inefficace, capacité des organisations de la société civile de suivre les questions relatives aux droits de l'homme Niveau cible : Le Gouvernement et les organisations de la société civile se préoccupent davantage du respect des droits de l'homme; les cas de violence avec arme à feu diminuent; davantage de collectivités sont déclarées exemptes d'armes. Application d'au moins 60 mesures communautaires de rétablissement des moyens de subsistance; création de 150 000 emplois pour les jeunes et les groupes vulnérables; aptitudes d'apaisement et de gestion des conflits intégrées aux politiques, stratégies et programmes d'enseignement du pays	l'homme, organisations de la société civile. Financement : PNUE, Communauté européenne, Banque mondiale, Japon, Suède, Norvège	Japon : 2 millions DFID : 1 million

Résultat 2 visé par le PNUAD : Améliorer les moyens d'existence des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables à l'horizon 2010

Priorité ou objectif du pays : Promouvoir une croissance durable et favorable aux pauvres, axée sur la sécurité alimentaire et l'emploi

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
Réduction de la pauvreté et développement humain Objectif 2 du PFP : Réaliser les OMD et faire reculer la pauvreté humaine, promouvoir le développement durable des ressources énergétiques et environnementales	Résultat 2.1 : Progrès réguliers dans la réalisation de tous les OMD d'ici à 2010 Indicateur : Croissance du PIB par habitant, diminution de la proportion de pauvres, progrès dans la réalisation des OMD 1, 3, 4 et 6 Niveau de référence : Données 2006 Niveau cible : Réduction de moitié de la proportion de pauvres; augmentation du revenu par habitant et du taux de croissance du PIB à l'horizon 2010 Résultat 2.2 : Intégration des stratégies de réduction des risques écologiques et des risques de catastrophe aux politiques et programmes nationaux Indicateur : Renforcement des capacités et des systèmes nationaux de gestion des risques écologiques et de catastrophe à tous les niveaux	Produits : - Formulation et mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté tenant compte des OMD pour 2008-2010 - Mise en place d'un système renforcé de suivi de la réduction de la pauvreté - Établissement et diffusion de rapports nationaux sur le développement humain et la réalisation des OMD - Renforcement des capacités des principaux ministères, départements et organismes en ce qui concerne l'analyse, la formulation et l'application de politiques sectorielles favorables aux pauvres axées sur les OMD - Mise en place de mécanismes visant à améliorer le système d'alerte rapide, la préparation en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes; renforcement des moyens dont les collectivités disposent pour promouvoir le développement durable	Indicateurs de l'exécution des produits : Renforcement du Bureau de coordination de l'aide au développement et du Ministère du développement, validation et mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), renforcement des systèmes nationaux de création d'emplois, contribution accrue du secteur privé au développement Niveau de référence : Systèmes de suivi et d'évaluation inadéquats pour évaluer la pauvreté, mobilisation insuffisante en faveur des OMD, plans des collectivités locales non axées sur les OMD Niveaux cibles : Élaboration et mise en œuvre d'un DSRP axé sur les OMD pour 2008-2010; mise en application de systèmes de suivi et d'évaluation; OMD intégrés dans les plans de développement des conseils locaux Indicateurs : Mise en place de systèmes d'alerte rapide et formulation de stratégies; qualité des interventions en cas de catastrophe; efficacité pratique du Bureau de la sécurité nationale et des structures locales Niveau de référence : Systèmes	Ministères de l'agriculture, des terres, de la culture et du tourisme, de l'énergie et des ressources en eau, Commission nationale pour l'environnement et la foresterie, ONG, associations d'agriculteurs Financement : Fonds pour l'environnement mondial, Service du Protocole de Montréal, FAO, Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, FAO, OIT, UNIFEM, FENU, ONUDI, HCR, PAM	Ressources ordinaires : 2,2 millions Autres ressources : 4 millions CE : 1 million DFID : 2 millions Irish Aid : 1 million Ressources ordinaires : 0,5 million Autres ressources : 3 millions (FEM/Protocole de Montréal)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
	Niveau cible : Amélioration des indicateurs de surveillance de l'environnement; systèmes d'alerte rapide et dispositifs institutionnels en place d'ici à 2010		d'alerte rapide inadéquats; pas de plan d'intervention en cas d'urgence; absence de plans et de structures au niveau local Niveaux cibles : Renforcement des systèmes nationaux d'alerte rapide; renforcement des capacités de formulation de politiques et plans d'action écologiquement viables; nombre de rapports soumis en temps voulu aux organes créés en vertu d'instruments internationaux et nombre de lois/politiques nationales révisées pour tenir compte des engagements environnementaux pris à l'échelon international		

Résultat 5 visé par le FNUAP : Accroître l'accès aux services de prévention, de traitements, de soins et d'appui concernant le VIH/sida

Priorité ou objectif du pays : Promouvoir le développement humain

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
Mesures prises pour lutter contre le VIH/sida Objectif 5 du PFP	Résultat 3 : Renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel ou réduction de la prévalence du VIH/sida dans le cadre de la stratégie d'application des « Trois principes » Indicateur : Intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les cadres et stratégies nationaux de	Produits : - Renforcement des capacités du Secrétariat national pour la lutte contre le sida de mettre en œuvre une action de lutte intersectorielle - Renforcement du mécanisme de coordination nationale en ce qui concerne l'utilisation des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme - Politique de lutte contre le	Indicateurs de l'exécution des produits : Qualité des stratégies nationales, nombre de partenariats stratégiques, institutions clefs de l'État (ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, Commission nationale sur la fonction publique) ayant adopté une politique de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail Niveau de référence : Données 2005 Niveaux cibles :	Secrétariat national pour le sida, Parlement, Ministère de la santé, ministères, départements et organismes clefs, organisations de la société civile et secteur privé Financement : ONUSIDA, UNICEF, UNIFEM, Fonds des Nations pour la population, PAM, Banque mondiale, Organisation internationale pour les migrations, OIT,	Ressources ordinaires : 0,5 million

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources, par objectif (En dollars É.-U.)</i>
	développement Niveau de référence : Faibles capacités institutionnelles de coordination des mesures nationales de lutte contre le VIH/sida Niveau cible : Renforcement des capacités nationales d'appliquer les « Trois principes »	VIH/sida sur le lieu de travail et code de déontologie en place • Participation accrue des médias, des organisations de la société civile et des responsables locaux à la prévention du VIH/sida	• Renforcement des capacités du Secrétariat national pour la lutte contre le sida, du Parlement, des groupements communautaires, des organisations de la société civile, du secteur privé et des institutions fournissant des services à la collectivité • Accroissement annuel du nombre de services, réduction du nombre de stratégies à mesure qu'elles deviennent plus globales	Organisation mondiale de la santé	